

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 27 (1901)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Supplément au N° 10 du Bulletin Technique de la Suisse Romande

Concours et Soumissions

Vaud

Programme de Concours pour un plan d'extension des voies de communication de la ville de Lausanne.

La Municipalité ouvre un concours entre MM. les Ingénieurs-Architectes et Géomètres, établis à Lausanne, pour l'élaboration d'un plan d'extension de la Ville.

Les projets seront figurés sur l'édition lithographiée du plan de la ville à l'échelle de 1/2000, avec courbes de niveau, en vente à la Direction des Travaux.

La Municipalité remboursera le prix des feuilles de cette édition qui seront jointes utilement aux pièces du concours.

Les concurrents pourront à leur gré limiter l'importance de leur travail à un seul quartier, comprenant au moins une surface égale à une feuille du plan précité, ou l'étendre jusqu'à l'ensemble de la ville.

Afin d'approcher autant que possible d'un travail pratique et exécutable, les concurrents devront consulter l'état des lieux.

Les plans de concours porteront les indications précises des rues, des routes, des ponts et des places à créer, ainsi que de tous les élargissements, percements, alignements futurs désirables des artères existantes, en prenant pour base les prescriptions contenues dans la loi de 1898 sur la police des constructions et dans le règlement de 1897 concernant le plan d'extension de la ville de Lausanne.

Les concurrents indiqueront les cotes de niveaux nécessaires à l'établissement de leur projet et fourniront les profils en long utiles pour atteindre ce but.

Ils tiendront compte des tracés en cours d'exécution et s'appliqueront à fournir des plans d'une réalisation facile et économique.

Une somme de 3000 francs sera mise à la disposition du Jury pour récompenser, comme il le jugera convenable, les meilleurs projets du concours.

Le Jury, chargé de l'examen des projets déposés est composé de MM. Duboux, conseiller d'Etat, G. Rouge et F^e Isoz, architectes, P. Manuel, ingénieur, E. Bonjour, rédacteur et G^e Bonnard, négociant, sous la présidence de M. E. Barraud, municipal, directeur des travaux.

Les plans primés resteront la propriété de la ville de Lausanne. Ils serviront à l'étude du plan d'exécution destiné à devenir définitif après l'approbation des autorités compétentes.

Les projets devront être remis à la Direction des Travaux de la commune de Lausanne quatre mois après la date de publication de l'ouverture du concours.

Ils devront être accompagnés d'un mémoire explicatif succinct et porteront une devise reproduite sur l'enveloppe cachetée, contenant le nom de l'auteur, cette enveloppe étant celle fournie par l'administration.

Les décisions du Jury seront publiées et les plans du concours seront exposés publiquement après le jugement, pendant quinze jours au moins.

Lausanne, le 20 mai 1901. — Le Directeur des Travaux :
E. BARRAUD.

Le département des travaux publics met au concours la fourniture et la pose du tablier métallique pour le pont sur la Broye, de la route à construire entre la gare de Chatillens et Oron-la-Ville.

Le poids des fers à fournir est de 22 tonnes de fers assemblés et de 9 tonnes de fers zorés.

Le département recevra aussi des offres pour la construction d'un tablier en béton armé.

Les soumissionnaires pourront prendre connaissance du projet et des conditions dans les bureaux du département où leurs soumissions, conformes à la formule du cahier des charges, estampillées, cachetées et affranchies, devront parvenir avant le lundi 1^{er} juillet, à 10 heures du matin.

Elles seront ouvertes à ce moment-là en présence des intéressés.

Les soumissions devront porter la suscription : Soumission pour le tablier du pont sur la Broye, à Châtillens.

Lausanne, le 21 mai 1901.

Le Chef du Département des travaux publics :
DUBOUX.

La municipalité de Pully met au concours jusqu'au 15 juin, les travaux de reconstruction du pont de Rochetaz, situé sur le ruisseau de la Paudèze, à la limite des territoires de Pully et Belmont. Ces travaux comprennent :

1. fouilles, terrassement et maçonnerie.
2. béton en ciment armé.
3. partie métallique (barrières).

Les pièces sont déposées au greffe municipal et au bureau de MM. Boiceau et Muret, ingénieurs, à Lausanne, où des renseignements complémentaires peuvent être demandés. Les soumissions, sous pli fermé, devront être remises au greffe municipal, au plus tard le 10 juin, à 10 heures du matin, moment où elles seront ouvertes en séance publique de la municipalité.

Fribourg

La commune de Chésalles (Sarine) met en soumission la construction d'un étang. Prendre connaissance des conditions auprès du Secrétariat communal, jusqu'au 10 juin.

Bâle

Bâle. — La construction d'un pont sur l'Ergols près de Niederschöntal (arche en béton de 18 m. d'ouverture et 7 m. de largeur) est mise au concours. S'adresser à la : Baudirektion Liestal. Délai : 19 juin.

Unterwald

Unterwalden. — On demande un jeune géomètre pour des relevés topographiques pour correction de cours d'eau, etc. S'adresser à l'Ingénieur cantonal d'Obwalden avant le 10 juin.

Autorisations de bâti et Enquêtes

Genève

Autorisations de construire accordées par le Département des Travaux publics en mai 1901.

Caisse d'Epargne. — Annexe à son immeuble, 10, rue de Carouge.

Maurette et Henchoz, architectes, pour Rouge. — Villa, à la Capite.

J. Pallone, entrepreneur, pour D. Perret. — Annexe, avenue Industrielle, aux Acacias.

Camoletti, architecte, pour la Ville de Genève. — Ecole, dans le parc des Crochettes.

Ami Barbey. — Bâtiment pour atelier, à Anières.

Mouchet, entrepreneur, pour Geney. — Immeuble, parcelle 104, à Chêne-Bourg.

Ville de Genève. — Bâtiment scolaire, rue des Casemates.

Poncy, architecte, pour les hôtels Poncy. — Annexe, rue de Malagnou.

Chevallaz, architecte, pour la Société immobilière. — Immeuble, angle de la rue des Vieux-Grenadiers,

SUPPLÉMENT AU BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Casartelli, entrepreneur, pour François Gallay. — Dépendances, à Onex.
J. Van Leisen, architecte, pour la Société anonyme de l'ancien Stand. — 2 immeubles, rue de la Synagogue.
Leclerc et Lecerf, pour Choquens. — Bâtiment, route de Lancy, au Pont-Rouge.
Dumont, architecte, pour Porcher. — Villa, à Lancy.
Martinelli. — Hangar, près la route de Saint-Georges.
Prodhon. — Dépendance, sur propriété Henri Béguet, à Veyrier.
Philippon, architecte, pour Néri. — Bâtiment, boulevard Carl-Vogt.
Cosson, architecte. — Transformation et annexe, rue de la Mairie, aux Eaux-Vives.
Agence du bâtiment, pour Chalet. — Annexe, au Grand Bureau.
E. Cavalli, architecte, pour la Société nationale de construction. — 2 immeubles, avenue Pictet de Rochemont.
J. Mériot, architecte. — Immeuble, rue Jean-Charles, 12, aux Eaux-Vives.
F. Albinet, entrepreneur. — Construction pour atelier, rue du Lac, 12.
Marcel Koch. — Hangar, rue du Stand prolongée.
Pfund, entrepreneur, pour Maurer. — Annexe, rue du Stand prolongée.
Deangli. — Maison, avenue Helvétique, Chêne-Bourg.
Butin. — Dépendance, à Satigny, lieu dit Montfleuri.
De Morsier frères et Weibel, architectes, pour Frank Lombard. — Annexe, chemin de Contamines.
Tedeschi, architecte. — 3 immeubles, rue du Léman et place de la Navigation.
Louis Jaquillard. — Atelier, terrains communaux de Lancy.
Prosper Bollard. — Hangar, clos de la Filature, Carouge.
H. Juvet, architecte. — Reconstruction, route de Thonon à Vésenaz.
Bulgaroni, entrepreneur, pour Girod. — Immeuble, chemin Luzerna, Petit-Saconnex.

Neuchâtel

Neuchâtel. — Autorisations de construire accordées par la Police du feu, du 25 avril au 25 mai 1901 :
Gratte-Semelle. — Haldenwang. — Maison double (villa).
Contour du Rocher. — Rampaone. — Grassi, architecte. — Maison de rapport.
Maladière. — Usine à gaz. — Lanterneau.
Faubourg du Lac. — Krummenacher. — Buanderie.
Neubourg, 20. — Ecklin. — Arable, architecte. — Cave.
Evole. — Prisi. — Philippin, architecte. — Villa.
Plateau de la Gare. — Menth. — Hangar.
Terreaux, 2. — Morel. — Prébandier, fumiste. — Canal de cheminée.
Fahys, 74. — Prisi. — Bücher.

Vaud

Lausanne. — La Municipalité ouvre les enquêtes suivantes au sujet des demandes qui lui ont été présentées par :
1^o M. G. Chamarel, entrepreneur; construction d'une maison de dépendances sur la propriété qu'il possède à l'avenue des Oiseaux.
2^o M. G. Corbaz, architecte; construction de deux villas sur la propriété qu'il possède en Chissiez.
3^o MM. G. Maget et V.-R. Dutoit, architectes; construction d'un bâtiment sur la propriété que possède M. B. Pell, au droit de l'ancien chemin de Renens.
4^o M. L. Privat, architecte; transformation en habitation d'une partie du hangar que possède M. Auguste Ramuz, en Villard.
Blonay. — La Municipalité soumet à l'enquête publique la demande présentée par :
M. H. Lavanchy, architecte; construction d'un bâtiment d'entrepôt, etc., sur la propriété de M. C. Henry, négociant; à Cojonnex.

Bonvillars. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
M. Edouard Nicat, à Champagne; construction d'un bâtiment d'habitation sur sa propriété, sise au lieu dit « sur Flusel ».

Châtelard. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
La Société électrique Vevey-Montrœux; construction de deux réservoirs cylindriques en ciment armé, à Sonzier.

Corsier. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
M. Ernest Burnat; construction d'une maison d'habitation et de dépendances sur sa propriété du Crêt-Cory.

Fourex. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
La commune; construction d'une canalisation d'égoûts à l'occident du village.

Grandson. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
M. A. Bodart-Berney, aux Tuileries; construction d'un bâtiment d'habitation sur sa propriété, sise aux Tuileries.

Luins. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
La Société de fromagerie; établissement des étables à porcs, au lieu dit Perraillon.

Mont. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet d'une demande qui lui a été présentée par :
La commune de Lausanne, diverses transformations au bâtiment de ferme qu'elle possède au lieu dit « Le Chalet de la Ville ».

Morges. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée pour :
Des transformations au bâtiment de la Crèche, rue des Charpentiers.

Nyon. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet des demandes présentées par :
1^o La commune; construction d'un canal-égoût à l'allée au nord de la place de Perdtemps.
2^o La commune; construction d'un canal-égoût à la rue de la Gare.

Orbe. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
M. J. Rod, à Orbe; apporter des modifications à son barrage sur l'Orbe.

Palézieux. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
M. Hofstetter, aiguilleur au J.-S.; construction d'un bâtiment d'habitation ayant chambres et cuisine, à Palézieux-Gare.

Tour-de-Peilz. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
MM. Colombo frères, entrepreneurs; agrandissement de la maison d'habitation et du hangar appartenant à M. Jules Guyot, menuisier, situés en Longemarendaz.

Vevey. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
M. A. Gaspari, pharmacien; réparations et modifications à ses deux immeubles, rue de Lausanne, 6 et 8.

Yverdon. — La Municipalité ouvre une enquête au sujet de la demande présentée par :
M. Charles Mériot, entrepreneur; construction de deux maisons d'habitation sur sa propriété, située rue St-Roch.

(Moniteur de l'Industrie et de la Construction.)

C. Schmiedt

Aux Acacias

GENÈVE

CONSTRUCTIONS EN FER

Ponts et Charpentes métalliques

Travaux en Tôle - Gazomètres - Réservoirs - Chaudières - Tuyaux

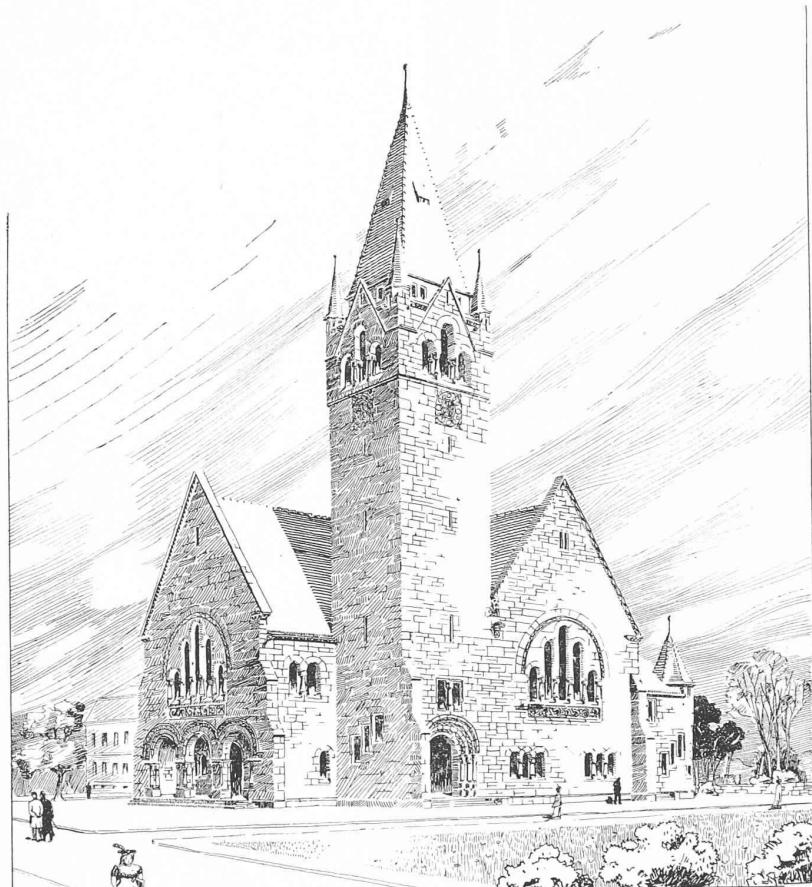
ETUDES ET DEVIS SUR DEMANDE

(6695)

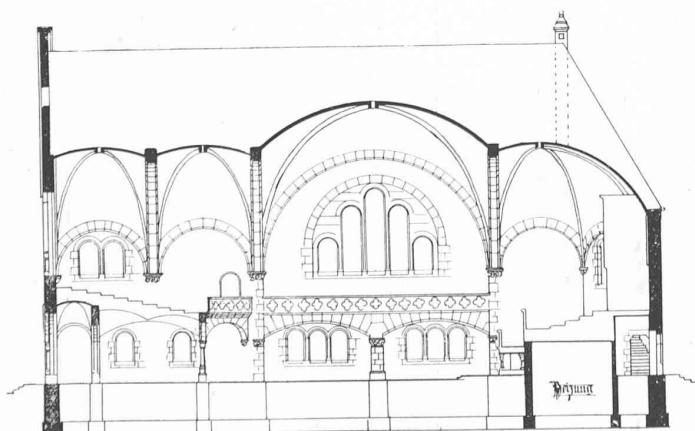
MÉDAILLE D'ARGENT, GENÈVE 1896

Concours pour une Eglise évangélique réformée, à Berne

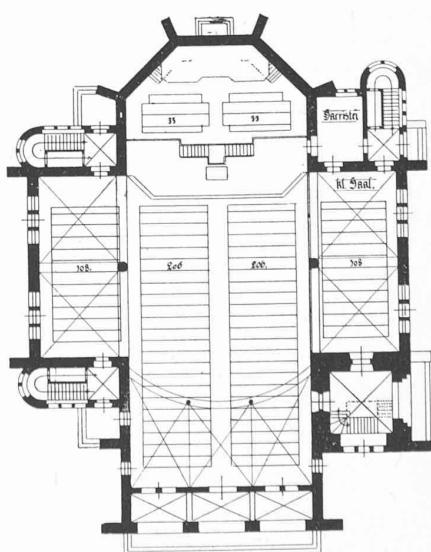
Projet de M. BRÄNDLI, Architecte à La Chaux-de-Fonds

2^{me} PRIX

PERSPECTIVE



COUPE LONGITUDINALE (1 : 500)



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEÉ (1 : 500)

Seite / page

leer / vide /
blank